



Allez au prudhomme pour harcèlement

Par **sature**, le **23/10/2012** à **22:16**

Bonjour,rrnrnJe subis des pressions de mon responsable depuis plusieurs année et je souhaite mettre fin à ses agissements.rna noter que je travaille en rh et que du fait je ne peux me retourner vers le drh !!rnje sais que je peux saisir les prud'hommes mais je souhaiterais savoir quels sont les éléments indispensables à fournir pour monter un dossier solide et surtout si je peux attaquer uniquement mon responsable par ce biais ?rnrncordialement

Par **pat76**, le **24/10/2012** à **17:52**

BonjourrrnrnVous avez envoyez un courrier recommandé avec avis de réception à la Direction Générale pour l'informer de votre situation et du harcèlement moral dont vous êtes victime de la part de votre responsable?rnrnVous pouvez obtenir des témoignages écrits qui prouveront ce que vous avancez concernant le harcèlement moral?rnrnVous avez solliciter un visite médicale à la médecine du travail pour expliquer votre situation.rnrnVous pouvez attaquer votre employeur s'il n'a rien fait pour faire cesser le harcèlement alors qu'il était informé de la situation.rnrnVous pouvez également attaquer votre responsable en même temps que l'employeur qui est responsable des agissements de ses salariés.rnrnVous aviez demandé à votre médecin traitant de vous mettre en arrêt maladie suite à ce harcèlement?